

Chez nous

SARROUX
SAINT-JULIEN
Commune Nouvelle

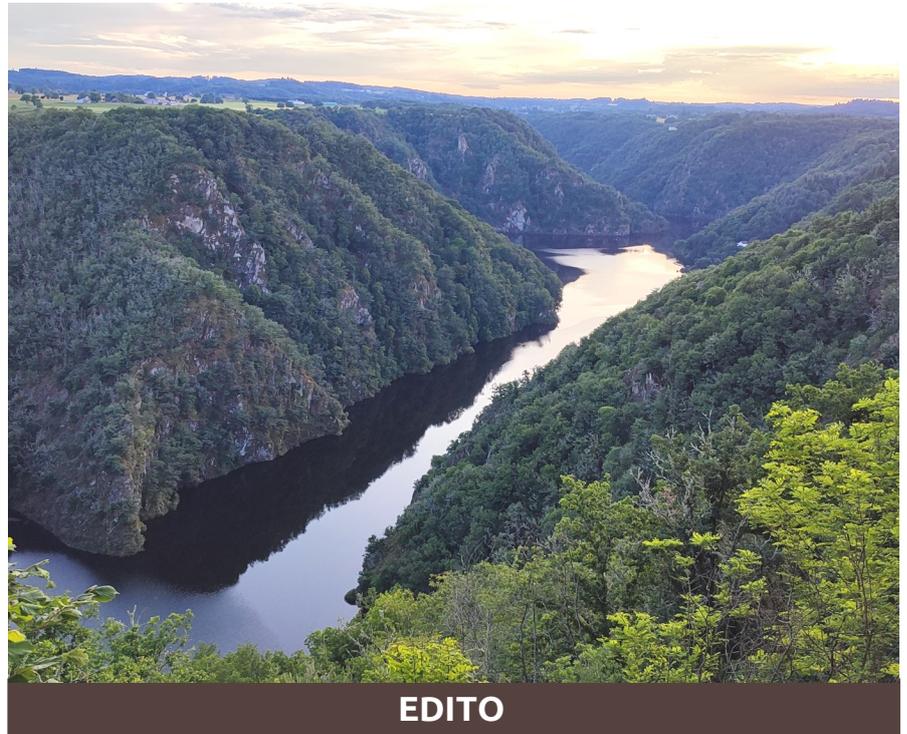
BULLETIN MUNICIPAL N° 16 - JUIN 2024

Sommaire

- Page 1 : Edito / Agenda
- Page 2 : Suite Edito / Brèves
- Page 3 : Devenir de la MAM / Personnel communal
- Page 4 & 5 : Tiers lieu
- Page 6 & 7 : Ecole Voyage / Course orientation
- Page 8 & 9 : AG population
- Pages 10 : Les Aubazines
- Page 11 : Commémorations / Elections / Incivilités PAV / Brèves
- Page 12 à 19 : Comptes rendus Conseils municipaux
- Page 20 à 24 : Associations.

Dates à retenir

- 9 juin
Elections européennes
- 22 juin
Pièce de théâtre « Candide »
- 3 et 4 août
Fête patronale du Bourg de Saint Julien
- 10 au 18 août
Expo « Art et artisanat »
- 24 et 25 août
Fête de la St Barthélemy
- 6 octobre
Journée du Livre



C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous à travers cet édito. Je tiens d'abord à vous exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée en tant que Maire depuis deux mandats.

Sarroux-Saint Julien restera pour moi un lieu où il fait bon vivre et résider. Je crois en sa prospérité future et mon engagement envers notre commune a été sincère et inébranlable. J'ai eu la chance toutes ces années de travailler aux côtés d'agents municipaux dévoués et qui ont à cœur de servir l'intérêt de tous. Nos concitoyens m'ont souvent témoigné leur adhésion aux projets communaux et leurs encouragements fut un moteur pendant ces nombreuses années.

Cependant la relation avec un petit nombre d'habitants ou responsables associatifs se complique. Plus le temps passe et moins nous discutons de manière constructive.

Les incivilités en tout genre, agressions verbales régulières, appels anonymes montrant le courage de certains, propos mensongers sur les réseaux sociaux contribuent à détériorer l'action du quotidien.

Aujourd'hui la violence gratuite n'est plus l'apanage des zones urbaines, elle gagne nos petits villages.

Je ressens la perte du sens de l'autorité et la crédibilité un peu plus chaque jour couplé à un sentiment d'impunité et à la culture de l'excuse. Le « on dit » ou « faut me comprendre » ne permettent pas de tout colporter ou de tout effacer. Chacun d'entre nous a des droits mais aussi des devoirs pour que la vie en société soit harmonieuse et le respect présent malgré des idées différentes.



Ramassage des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères passera à une fréquence d'un passage par semaine à compter du 17 juin 2024

Le collecte se fera sur la commune le mercredi.

Brûlage des végétaux

L'arrêté du 7 avril 2015 portant réglementation de l'usage du feu sur Le département de la Corrèze est téléchargeable sur le site de la commune.

Déchèterie de Bort-les-Orgues

Zone du Ruisseau perdu,
Rue des Deux Eaux,
Bort-les-Orgues.
Du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Tel. 07 63 70 95 37

La mairie communique

Les principaux arrêtés préfectoraux et municipaux sont en ligne sur le site de la mairie ainsi que les précédents comptes-rendus du Conseil municipal www.sarroux-saint-julien.fr

Nouvelles entreprises sur la commune

> LACHAISE ENZO

- Tonte / taille /élagage
- Débroussaillage
- Vente bois /fendage bois
- Prestations services agricoles
- Labour de potager

19110 Sarroux-Saint Julien
Tel. 06 28 28 08 64
lachaiseenzo7@gmail.com

> A.T.P NETTOYAGE

- Nettoyage vitrages (professionnels/particuliers)
- Nettoyage fin de chantier
- Nettoyage locaux
- Devis gratuit

14 Le Chassang
19110 Sarroux-Saint Julien
Tel. 06 14 54 39 65
mayateyssier@gmail.com



Les maires des petites communes doivent avoir le téléphone greffé à l'oreille 24 heures sur 24 et disponibles pour les difficultés de chacun même si elles ne sont pas de la compétence communale. Aujourd'hui lorsqu'on est maire, que l'on soit sur son lieu de travail, malade ou en vacances, il faut répondre aux sollicitations tout de suite et sans délai. Et c'est malheureusement le sentiment de beaucoup de « petits » maires.

Depuis des années maintenant la volonté de l'état de renforcer les Com com dépouille les maires de leurs pouvoirs de base comme l'urbanisme, la gestion des déchets et demain l'assainissement. Ce sentiment d'impuissance est renforcé par le fait, qu'aujourd'hui un maire doit faire face à de plus en plus de réglementations avec de moins en moins de ressources financières.

Le poids croissant des normes fait désormais de chaque projet un parcours du combattant pour les élus entraînant des coûts et des délais supplémentaires. Le PLUI et la loi ELAN sont des usines à gaz conçues pour créer du conflit notamment en zone rurale.

Il y a vingt-quatre mois j'ai dû faire face à de gros soucis de santé et comme nombre de français, je me suis séparé. Dès lors, j'ai été victime d'une campagne de rumeurs et de calomnies qui m'ont énormément affecté, associée à une usure d'être désigné à la vindicte de certains. De ce fait, après une période de réflexion approfondie, j'ai pris la difficile décision de recentrer mes priorités sur ma vie privée, professionnelle et ma santé. Cette décision n'a pas été prise à la légère mais nécessaire. C'est une souffrance, ce n'est pas une satisfaction de devoir abandonner. On veut résister coûte que coûte, on se dit que l'on tiendra 6 ans. Au final, la seule solution est la démission. J'espère que cette démission ouvrira la voie à un nouveau chapitre de croissance et d'opportunité pour notre belle commune.

C'est donc avec un mélange de tristesse et de gratitude envers vous tous que je démissionne de mes fonctions de maire et d' élu. Je remercie tous les habitants qui m'ont apporté leur sou-

tien, ont eu la gentillesse de m'encourager. Ils sont nombreux mais il faut faire consensus, de préférence au sein de sa propre équipe et ce n'est plus le cas. J'ai toujours défendu les décisions de mon équipe même si je n'étais pas à l'origine des propositions et j'ai pleinement assumé les décisions et affronté les insultes. Aujourd'hui, je ne suis plus un moteur pour Sarroux-Saint Julien mais un frein. Ne voulant pénaliser ni la commune ni le conseil municipal, je me retire.

Il est urgent que de nouvelles équipes se constituent avec des idées fraîches et que notre si belle commune où il fait bon vivre, continue de prospérer. Notre ruralité est une richesse qui vu le contexte national deviendra bientôt un refuge, c'est à vous tous d'en prendre soin et d'être les bâtisseurs et acteurs de demain.

Xavier Gruat

Le devenir de la MAM

Suite aux publications Facebook effectuées par l'association Mam'Zelle Chouette, la situation de la MAM doit être clarifiée. Lors de la création de la commune nouvelle et la construction du groupe scolaire, l'équipe municipale en place a jugé pertinent et novateur d'adjoindre



une maison d'assistantes maternelles au sein de la nouvelle structure. Cette dernière n'est pas gérée par la commune. Bien que financée par de l'argent public, les locaux font l'objet d'une mise à disposition gratuite au profit de l'association qui occupe la MAM. Les charges sont intégralement assumées par la collectivité. En effet, ce dispositif vise à apporter un service aux familles et former avec l'école et le centre aéré, un pôle de l'enfance structuré et structurant.

Depuis plusieurs années, une seule assistante maternelle exerce au quotidien. L'absence de l'autre assistante n'est en aucun cas mis en cause et ses motifs sont tout à fait légitimes.

Mais l'absence de solution de remplacement ont mis la commune en difficulté, la structure tournant au ralenti.



Aussi, la convention liant la commune et l'association Mam'Zelle Chouette signée en 2019 pour une durée de 5 ans ne sera pas reconduite. Les assistantes maternelles de l'association ont été informées par courrier du 8 mars 2024 que leur convention prenait fin en août 2024 leur laissant ainsi cinq mois pour se réorganiser.

Dès cette date, deux nouvelles assistantes maternelles exerceront au sein de la MAM assurant ainsi une continuité du service. ■

Xavier Gruat

SARROUX
SAINT-JULIEN
Commune Nouvelle

Le personnel communal

Permettez-moi d'adresser ces quelques lignes pour remercier l'ensemble du personnel communal avec lequel j'ai pris beaucoup de plaisir à travailler durant ces 16 années d'élu. En effet la collectivité est composée aujourd'hui de huit agents, Julie, Sylvie, Céline, Stéphanie, Betty, Philippe, Sophie et Pascale.

Durant mes mandats successifs j'ai eu la chance de travailler aux cotés de femmes et d'hommes engagés pour vous servir au quotidien avec dévouement et sens du sacrifice, avec des salaires qui pourtant depuis bien des années ne suscitent plus de vocations et ne font plus rêver les générations. Nous, élus, sommes souvent de passage mais ces

hommes et ces femmes font en principe carrière dans la collectivité. Les élus sont les maîtres d'ouvrage et les agents techniques, d'animation et administratifs sont les maîtres d'œuvre qui vont proposer et exécuter. Il appartient à chacun de rester dans son rôle pour jouer la carte de la complémentarité et de la confiance sous peine de confusion et de dilution des forces et des responsabilités, et le citoyen-usager a aussi un rôle à jouer pour ne pas entraver l'action au quotidien mais pour enrichir la réflexion, dans le sens de l'intérêt général.

Les secrétaires de mairie sont au quotidien un facilitateur entre les élus sous l'autorité directe du maire. Les

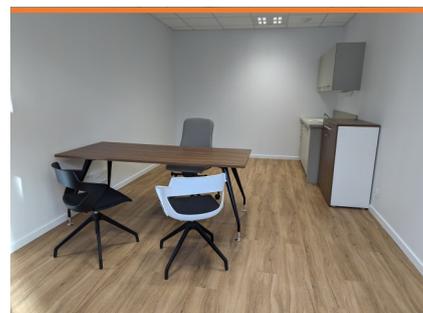
adjoints ne doivent pas devenir chefs de service et les agents des représentants d'intérêts politiques ou personnels, afin de garder la cohérence du projet municipal dans sa globalité. L'exercice n'est pas si évident c'est pourquoi, l'ensemble des agents territoriaux de notre commune doivent être remerciés. C'est pourquoi je tenais à vous renouveler ma reconnaissance pour l'action que vous menez quotidiennement dans l'exercice de vos fonctions. Action dans laquelle vous associez votre volonté, votre énergie et vos compétences, au service des habitants de notre si belle commune. ■

Xavier Gruat



Inauguration du tiers lieu

Cette structure est destinée à apporter à nos administrés des services de proximité et à redynamiser le Bourg de Saint Julien.



Samedi 3 février, sur la commune de Sarroux-Saint Julien, a eu lieu l'inauguration du Tiers lieu dans les locaux de l'ancienne mairie/école du Bourg de Saint Julien, en présence de M. Etienne Desplanques Préfet de la Corrèze, Mme Catherine Merckx Sous-préfète d'Ussel, M. Eric Ziolo représentant le Conseil départemental, les élus de la commune ainsi que les entreprises qui ont participé à l'élaboration du projet.

Cette nouvelle structure accueille un restaurant, une partie médicale comportant 3 cabinets, un espace coworking, et un local commercial. Elle est

destinée à apporter à nos administrés des services de proximité et à redynamiser le Bourg de Saint Julien.

Ce projet qui a particulièrement intéressé M. le Préfet, a été financé grâce au concours de l'Etat et du Conseil départemental avec un cumul de plus de 270 000 € de subventions.

Cette réalisation intervient dans la continuité des réflexions initiées lors de la création de la commune nouvelle, et s'inscrit dans un programme ambitieux visant à développer et pérenniser les services de proximité indispensables au développement de nos zones rurales. ■



Accueil partie médicale

Dès l'automne prochain, un médecin sera présent une à deux journées par semaine en attendant l'arrivée de nouveaux médecins en 2025 sur le secteur.

Le docteur Jean-Michel Taudin s'est rapproché de l'ensemble des profes-

Fonctionnement

sionnels de santé afin de faire du cabinet médical du Bourg de Saint Julien une antenne de la Maison de Santé de Bort-les-Orgues, et de faciliter ainsi, son accès aux praticiens qui le souhaitent.

Quant à l'espace coworking, il pourra être loué par des particuliers, entreprises et auto-entrepreneurs de la commune, ou des organismes extérieurs qui en feront la demande auprès de la mairie.

Les tarifs appliqués à l'espace coworking ont été fixés comme suit par le

Conseil municipal :

- dix euros par jour pour toute personne souhaitant utiliser l'espace,
- cent euros par jour pour privatiser l'espace coworking. ■

Cabinet médical



Céline Fonmartin Naturopathe et praticienne EFT

Après 3 années d'étude, pour obtenir mon diplôme de Naturopathe, j'ai la joie de pouvoir vous recevoir au cabinet médical du Bourg de Saint Julien.

UNE BRÈVE PRÉSENTATION

La Naturopathie est un art de vivre, qui permet de prendre en main sa santé et de gagner en autonomie face aux maux quotidiens. Elle s'adresse à tous (hommes, femmes, enfants).

Le but étant de favoriser l'auto-guérison du corps en l'encourageant avec des techniques appropriées et naturelles.

J'agis sur « le terrain », recherche les causes des dysfonctionnements et non sur les symptômes uniquement.

Ces causes peuvent être dues à des déséquilibres : désordres alimentaires, carences, surcharges, à l'état émotionnel qui est souvent à l'origine de nombreux maux. Je suis spécialisée en Décodage Biologique.

Mon but est de vous donner les clefs pour devenir l'acteur principal de votre vie !!

Si la Naturopathie est avant tout préventive, elle se révèle bénéfique dans de nombreuses situations : troubles de la ménopause, perte de poids, dépression, burn-out, alimentation saine, arthrose, maladie auto-immune, maladie de Crohn, maladies inflammatoires, diabète, acné, eczéma...

La naturopathie ne remplace en rien un rendez-vous médical.

Je souhaitais pouvoir intervenir aussi, sur la sphère émotionnelle, donc je me suis formée à l'EFT (Emotional Freedom Technique).

C'est une technique de soins psycho-énergétiques qui permet de soulager les problèmes en agissant sur la structure énergétique de la personne.

Grâce à l'EFT, je peux libérer les blocages émotionnels liés à des traumatismes passés ou actuels, qui sont souvent la cause de maux physiques.

Cette technique de libération émotionnelle est une thérapie où les résultats sont obtenus rapidement. Elle fonctionne très bien sur les enfants.

Elle peut vous aider à vous débarrasser :

- de vos peurs (de ne pas être aimé ; peur d'entreprendre ; peur des chiens...)
- de vos phobies
- de votre colère non justifiée
- de vos addictions...

Mais aussi pour vous accompagner lors d'un deuil, d'un examen (études...), d'un RDV important, d'une perte de poids, de troubles du sommeil...

Je serais toujours à votre écoute !

Mise en place de différents ateliers : en petit groupe, ce qui favorise l'interaction et les échanges (me contacter en message privé pour tarifs et dates).

Une vie plus saine passe par des changements d'habitudes dans tous les domaines. Les ateliers sont l'occasion d'apprendre ces nouvelles bases de façon concrète et plus approfondie :

- Prendre soin de ses intestins
- Mieux gérer son stress
- Prévenir pour mieux vieillir
- Améliorer son sommeil
- Activer les hormones du Bonheur. ■

PRISE DE RENDEZ-VOUS

- par téléphone 06 65 13 00 62
- par mail celine@fonmartin.fr
- via Crénolibre

Les élèves du groupe scolaire des Alouettes à l'île d'Oléron !



La classe de CE2, CM1, CM2 de Céline Coupelon est partie en classe de mer à la Martière sur l'île d'Oléron du 8 au 12 avril.

Ce voyage a été rendu possible par l'action conjointe du Conseil départemental et de la commune qui ont porté respectivement 40 % et 30 % du financement du projet. L'association des écoliers de Sarroux-Saint Julien a pris à sa charge un peu plus de 50 % de la part restant due par les familles. Pascale Vezat a accompagné la classe durant tout son séjour.

Après un départ à 5h30 du matin et un très long voyage, dès le premier jour, les enfants ont pu se rendre au bord de mer pour se lancer dans la construction de châteaux de sable.

Ce n'était qu'un avant-goût de ce qui les attendaient ! les deux matinées suivantes ont été consacrées au char à voile. Le premier jour le vent était bien présent : sensations fortes garanties pour tous !

Ce voyage a été également l'occasion de découvrir un port de pêche avec la visite de la Cotinière et de sa criée. Ce port est, entre autres, connu pour la pêche du bar de ligne. Les enfants ont également été sensibilisés à la constitution et à la protection de la dune.



Le jeudi tout le monde a embarqué pour une balade en mer direction La Rochelle via Fort Boyard. La visite de l'aquarium a été un moment d'émerveillement à la découverte des fonds marins et des différentes espèces qui les peuplent. Les requins, les méduses, les hippocampes et autres poissons exotiques ont remporté un grand succès !

Le vendredi la classe est partie à l'ascension des 224 marches du phare de Chassiron ! L'arrivée au sommet a révélé une vue dégagée et ensoleillée sur l'océan et la côte de l'île. Un bon moyen de dire au revoir à la lumineuse île d'Oléron avant de prendre le chemin du retour !

De cette semaine de découverte les enfants reviennent enrichis de connaissances et ils garderont, à n'en pas douter, de nombreux souvenirs de ces moments forts partagés avec leurs camarades. ■



Les champions des Alouettes !

La course d'orientation n'a plus de secret pour eux.



Malgré une météo médiocre, la rencontre course d'orientation a eu lieu au château de Sédières rassemblant douze classes issues du département. Les élèves de la classe CE2-CM1-CM2 de l'école des Alouettes ont été capables d'une performance exceptionnelle. L'an dernier, ils s'étaient hissés à la seconde place. Cette année, l'heure était à la revanche. Ils se sont concertés, concentrés et fortement dépensés, toute cette énergie pour arriver premier ! ■

Assemblée générale de la population



Le 21 janvier 2024 à 10h00 se tenait l'Assemblée générale de la population de la commune de Sarroux-Saint Julien. Le Maire commence le compte rendu de l'année 2023, et la présentation des projets à venir, en présence d'une soixantaine de personnes ainsi que d'une dizaine de Conseillers municipaux.

Le premier point abordé est le programme crépuscule qui consiste en une réduction du nombre de points d'éclairage public, soit plus de 90 candélabres déjà déposés ou en cours de dépose. Les lampadaires signalés par une plaque rouge sont désactivés et non en panne.

Il est rappelé qu'en cas de panne avérée, il faut un minimum de 5 lampes défectueuses avant le déclenchement d'une intervention par les services techniques du Syndicat de la Diège.

Le prix de l'électricité ayant tellement augmenté, la décision de réduire le nombre de points d'éclairage a été prise afin d'économiser près de 40.000 € sur ce poste en particulier. Ce dispositif sera également assorti du remplacement des lampes halogènes par des ampoules LED dans les années à venir, afin de

réduire encore une fois, la consommation d'électricité.

Parmi l'assemblée, de nombreuses questions ont été posées au sujet de l'éclairage. Certains ne comprenant pas cette décision et estimant qu'il s'agit d'un retour en arrière, d'autres plaidant pour une coupure totale de l'éclairage public comme cela peut être le cas dans certaines communes. Le programme engagé vise à maintenir de l'éclairage public, et plus particulièrement dans les zones dangereuses.

Pour la première fois, depuis de très nombreuses années, le taux d'imposition a été revalorisé de 3 % tout en restant l'un des taux les plus bas du Plateau Bortois. Cette augmentation ne représente un gain final pour la commune que de 4.000 €, à mettre en parallèle avec les plus de 40.000 € d'augmentation rien qu'en électricité. Il est rappelé à l'assemblée que contrairement aux idées reçues, la commune n'augmente pas les impôts chaque année, mais que c'est la base de calcul nationale qui progresse.

M. Basset, Adjoint, est remercié pour son travail remarquable quant à la gestion des économies d'énergies

réalisées sur l'ensemble des bâtiments communaux, ainsi que des contrats avec les fournisseurs d'électricité.

L'ancien bâtiment mairie-école du Bourg de Saint Julien voit sa réhabilitation prendre fin pour devenir un tiers-lieu / restaurant / maison médicale / espace coworking et cellule commerciale. Le 3 février se tiendra l'inauguration officielle en présence du Préfet, de la Sous-Préfète de secteur et d'élus départementaux, la collectivité ayant bénéficié de subventions de l'État et du Département pour la réalisation de ce projet. Les 700.000 € évalués en 2019 lors de la réalisation des marchés publics ont été tenus malgré une grosse inflation de plus de 100.000 €.

De novembre à février, un exploitant réalise un essai afin de s'assurer que la structure est fonctionnelle et conforme aux attentes d'un restaurateur. Les premiers retours sont encourageants. D'autres candidatures sont à l'étude pour la prise d'activité du restaurant.

La cellule commerciale, quant à elle, a trouvé preneur avec Monsieur William Juillard qui commercialise des pro-

duits de banque et d'assurance.

L'espace coworking a été aménagé, il faut contacter la mairie pour connaître les conditions d'accès. Lorsque la structure sera bien en place, Sophie Collette, actuelle secrétaire de mairie, tiendra des permanences en tant que référente numérique.

Pour l'espace médical, des professionnels de la santé sont actuellement en négociation pour pouvoir prendre possession des lieux. Souhaitons que les dossiers avec l'Assurance maladie et l'ARS permettent une mise en route des locaux rapide. Au balbutiement du projet, deux médecins étaient intéressés par l'emplacement mais la pénurie nationale de médecins les a conduits à s'installer ailleurs. Nous espérons qu'avec l'aide du Conseil départemental, un nouveau médecin sera affecté sur le secteur de Bort et du Plateau Bortois, et pourra tenir une permanence d'un jour par semaine sur la commune. Le principe du médecin salarié n'est pas exclu. Cependant il est à rappeler qu'en 2019 le salaire mensuel moyen d'un médecin était de 5.000 € et aujourd'hui il est plus autour des 8 à 10.000 €. Il est à noter qu'un nouvel habitant, ancien médecin, propose d'apporter son aide en tenant des permanences un à deux jours par semaine.

Concernant les nouveaux habitants, il est à noter qu'il n'y a plus de lot constructible de disponible dans nos lotissements (5 lots du Suc de Rouge et 3 lots au niveau de l'église du Bourg de Sarroux ont été vendus). De nouveaux lots sont en cours d'étude au niveau de l'ancienne école du Bourg de Sarroux, puis dans l'avenir l'extension du lotissement de Beauregard, peut-être à l'objectif 2025. Dans l'attente de la réalisation de ces lots, il ne reste plus que des terrains privés constructibles. N'hésitez pas à vous renseigner sur la constructibilité de vos terrains depuis la validation du nouveau Plu et à nous communiquer les terrains en vente.

Une réunion des nouveaux habitants sera organisée (mise en place de nouveau après l'arrêt dû au COVID), dans les semaines à venir, en présence des associations communales.

Les effectifs de l'école sont au beau fixe, entre 65 et 70 élèves, malgré une maison des assistantes maternelles au ralenti pour cause de congé parental de l'une des professionnelles y exerçant son activité.

La salle omnisport du Bourg de Saint Julien présente des problèmes de condensation depuis sa réalisation. L'assurance décennale n'ayant malheureusement pas fonctionné, la collectivité a demandé une aide au Département. Si la commune l'obtient, l'entreprise Tazé réalisera l'installation d'une ventilation basse, afin de résoudre définitivement ce problème qui s'avère dangereux lors de certaines manifestations.

Les opérations d'épareuses ont été confiées à une entreprise privée afin de réaliser des économies sur le matériel et le volume horaire de l'employé communal.

Les coupes sont désormais moins rases et plus tardives afin de préserver la biodiversité. Quant au déneigement, la lame n'est pas passée s'il n'y a pas assez de neige sur la voirie.

C'est près de 30.000 €* de point à temps qui seront réalisés courant mai (rebouchage des nids de poule). Programme d'enrobé sur la route communale de Champoux à finir. Il est rappelé que pour les coupes de bois, les entreprises forestières doivent faire des demandes officielles pour circuler sur les voiries communales, y compris et surtout sur les pistes où de nombreuses dégradations ont été signalées. Des rappels aux règles seront réalisés auprès de ces entreprises.

La réhabilitation du site de Saint Nazaire, longtemps repoussée, a enfin été réalisée par Haute-Corrèze Communauté en partenariat avec l'évêché, l'eau de la Fontaine a été retrouvée, certaines croix remplacées, les points de vues sécurisés et des chemins de randonnée ouverts (malheureusement au mauvais endroit, ce qui présente un certain caractère de danger !).

Remerciements à Monsieur Salaün, représentant local de Groupama, pour 3 dispositifs défibrillateur à près de 2.000 € pièce, le financement d'un dispositif de bâche incendie est également à l'étude.

Dans le programme d'investissement, on retrouve l'installation des éclairages LED au fur et à mesure, des reliures de documents officiels du secrétariat de mairie, la création d'archives et l'étude pour l'isolation des combles de la mairie.

La salle Marcel Bredèche étant actuellement fermée car hors conformité, le projet « 1000 dojos » est également une possibilité que nous envisageons pour la remettre en service. Il existe plusieurs possibilités pour la réhabilitation de l'école du Bourg de Sarroux : 1 million d'euros pour réaliser des logements, 300.000 € pour en faire une salle des associations, ne rien faire ou la vendre avec une estimation approximative à 120.000 €. Ce sont des estimations avec remise aux normes actuelles réalisées par le Syndicat de la Diège.

L'école des Alouettes sera rebaptisée École Jacques Antraigues en août 2024.

L'année 2024 sera l'année de la stabilisation budgétaire.

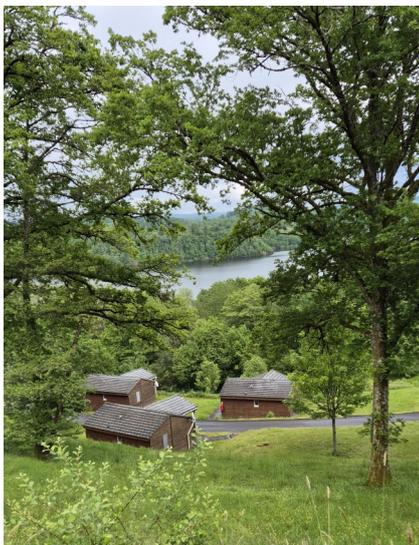
Concernant les questions de l'assemblée, il est soulevé plusieurs points dont le sens interdit non respecté sur la sortie du Bourg de Sarroux direction La Fourcherie ; le devenir de l'aménagement de test de la ligne droite du lotissement et la possibilité d'installer des stops en ligne droite. Il est également signalé des incivilités lors de l'utilisation de la salle des fêtes avec des portes ouvertes malgré le chauffage activé et la non extinction des lumières parfois plusieurs jours. Un arbre posait un problème sur le bord de la route de Lagrange. Les travaux ont été réalisés et payés par la commune et le recouvrement sera fait par le Trésor public vis-à-vis du propriétaire. Petite subtilité pour le village des Baraques avec un panneau où il figure un R et l'autre 2 R. Il est également évoqué la mise à jour cadastrale des chemins ruraux, l'entretien des fontaines et puits à balancier ou encore contacter le GEMAPI pour la gestion des eaux du ruisseau de Beauregard.

La réunion se termine dans une bonne ambiance avec le traditionnel verre de l'amitié. ■

* Chiffre revu à la hausse dans le budget primitif 2024

Le site touristique des Aubazines

Le Syndicat Mixte des Aubazines (SMAT), composé à 50 % du Conseil départemental de la Corrèze, à 48 % de la Municipalité de Bort-les-Orgues et à 2 % de la municipalité de Sarroux Saint-Julien, a voté à l'unanimité le 7 mars dernier, le principe de son projet de développement pour le site touristique des Aubazines dont il a la gestion (camping, centre aqua récréatif, restaurant/gîtes, restaurant snack au bord du lac, plage et espaces verts environnants).



POURQUOI CE PROJET ?

Malgré des travaux d'investissements et d'entretien réalisés régulièrement par le SMAT sur les bâtiments et espaces verts, le site, qui connaît une fréquentation régulière correcte en été, mérite aujourd'hui, dans une période où le tourisme vert est très apprécié et promet un avenir certain :

- une restructuration d'envergure pour qu'il continue à bénéficier de son attractivité
- une gestion par une équipe experte qui saura davantage capter la clientèle, lui offrir un service adapté et promouvoir notre territoire.

Le Conseil départemental de la Corrèze, conscient du potentiel du site, a d'ailleurs sélectionné Les

Aubazines sur le territoire de la Haute-Corrèze pour l'inscrire dans sa stratégie de mise en valeur de 3 sites touristiques (un en basse Corrèze, un en moyenne Corrèze et un en Haute-Corrèze).

Ainsi, le SMAT bénéficiera du soutien et de l'ingénierie du Conseil départemental pour mener à bien son projet.

QUEL PROJET ?

Il s'articule autour de 2 axes complémentaires :

1) la cession du camping et du centre Aqua récréatif des Aubazines à un opérateur touristique privé d'expérience (19 campings 3 ou 4 étoiles en France à son actif).

Cet opérateur, séduit par la beauté du site, s'engage à réaliser des travaux d'envergure jusqu'en 2028 pour la rénovation, la modernisation et la montée en gamme des infrastructures tout en respectant l'environnement paysager. Il s'adressera à une clientèle familiale et favorisera l'ouverture sur l'extérieur ainsi que l'économie locale.

Le camping et le centre aqua récréatif, qui sera réservé à l'usage exclusif des clients du camping, passeront sous gestion privée à partir de 2025.

2) En parallèle, le réaménagement d'une partie de la zone dont le SMAT reste propriétaire, située entre le restaurant/gîtes et le restaurant/snack du bord du lac, y compris la plage et les espaces environnants.

Le restaurant/gîtes, un temps devenu centre de pêche, redeviendra restaurant avec une offre d'hébergement.

Dans un souci de sobriété énergétique et de respect de l'environnement, le SMAT étudiera la faisabilité de travaux de rénovation de l'isolation et d'installation de panneaux photovoltaïques.

Dès l'automne, le bâtiment sera loué à un professionnel de la restaura-

tion qui s'engage à réaliser des travaux importants dans la zone hébergement devenue désuète mais aussi dans la partie restauration. Le restaurant sera ouvert au public sur l'année.

Le restaurant snack du bord du lac ouvrira de nouveau ses portes pour 3 mois cet été après régularisation administrative de son implantation et des travaux d'amélioration de son accès handicapé.

Son gérant s'affaire actuellement à offrir à sa clientèle un lieu toujours plus agréable et convivial.

Enfin, le SMAT prévoit de réaménager et rééquiper l'espace baignade / pique-nique pour améliorer l'accueil des visiteurs en saison estivale mais aussi pour en faire une destination promenade, familiale de loisirs et de détente toute l'année.

A cet effet et pour sécuriser l'environnement du site qui voit sa fréquentation augmenter depuis plusieurs années et qui devrait encore s'accroître grâce au projet de développement, le SMAT a décidé de mettre en place un système d'assainissement collectif pour remplacer le système individuel actuel, insuffisant en pleine saison.

Cette solution, préconisée par un Bureau d'Etude spécialisé indépendant, est certes plus onéreuse à la mise en place qu'un équipement individuel mais permettra d'avoir une installation pérenne, moins contraignante et coûteuse en entretien et totalement propre puisque sans aucun rejet. ■



Commémorations

8 mai 1945

En mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, et de ses combattants.



19 mars 1962

Jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

Hommage à toutes les victimes qui sont tombées durant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie.

A l'issue de la cérémonie du Bourg de Sarroux, Jérôme Fériczek, s'est vu remettre l'insigne de portedrapeau ainsi que le diplôme. Il a reçu cette distinction des mains de Jean-Paul Alphonsout, Premier adjoint au Maire de Sarroux-Saint Julien, et du Président du comité de la FNACA de Bort-les-Orgues, Jean-Claude Faucher.



Elections européennes 9 juin 2024

Le 9 juin, auront lieu les élections européennes, tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter.

Le bureau de vote de notre commune se situera salle Henri Bonnet au Bourg de Sarroux, il sera ouvert de 8h à 18h.

Une entrée PMR se situe à l'arrière du bâtiment.

38 listes seront présentes pour ce scrutin.

Il est utile de présenter au bureau de vote votre carte électorale, toutefois son absence n'empêche pas de voter.

Tout électeur doit prendre plusieurs bulletins de vote pour préserver la confidentialité de son choix. Il peut aussi se rendre au bureau de vote avec les bulletins qui lui ont été envoyés à son domicile.

Le passage à l'isoloir est obligatoire pour garantir le caractère secret et personnel du vote. ■

Ne faisons pas n'importe quoi, soyons responsables !

Ces dernières semaines, de nombreuses incivilités ont été relevées aux points d'apport volontaire du Bourg de Sarroux et du Chassang, entre autres.

Pneus, ferraille, cartons, déchets de chantiers, meubles... doivent être évacués à la déchetterie.

La mairie démunie face à ce problème regrette les actes de certaines personnes qui donnent une mauvaise image de notre société et de la sauvegarde de la planète. ■

Incivilités aux PAV



Elections à venir

Les électeurs de Sarroux-Saint Julien seront prochainement convoqués pour une élection partielle, le Maire ne pouvant être élu que par un conseil au complet.

L'effectif de ce mandat est de 19 conseillers.

Panneaux élections Européennes

La commune est tenue par la législation d'avoir autant de panneaux électoraux que le nombre de candidats. Elle est susceptible être contrôlée.

Remerciements

Le Maire et le Conseil municipal remercient Yvonne Tellier qui a fleuri le monument aux morts du Bourg de Sarroux pour le 11 novembre, ainsi que la mairie tout au long de l'année.

Remerciements

Le Maire et le Conseil municipal remercient Louis Maubert pour son stage effectué aux côtés de Philippe, Aux service technique.

Accueil des nouveaux arrivants

Le 8 mars, élus et représentants d'associations de la commune se sont présentés auprès des nouveaux et (futurs) habitants.

Ce fut l'occasion de partager un agréable moment d'échanges, autour d'un verre de bienvenue.

Inscription pour la 1^{ère} rentrée de votre enfant à l'école les Alouettes

Merci de vous présenter en mairie, munis de votre livret de famille et du carnet de santé de votre enfant.

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION
DU 16 NOVEMBRE 2023**

Absents : LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé.

Secrétaire de séance : Jouve Nicolas.

La séance est ouverte à 19H30.

Le quorum est atteint.

Il n'est pas fait d'observation sur le procès-verbal du précédent conseil.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes à l'unanimité :

- Approuve le projet d'éclairage public, phase de dépose de 99 lanternes et déconnexion de 14 lanternes et son plan de financement ;
- Sollicite le paiement par Orange du versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023 ;
- Sollicite le paiement par Enedis du versement de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023 € ;
- Consent un bail dérogatoire à M. Cédric Pétel pour le restaurant du tiers lieu pour la période du 17 novembre au 14 février 2024
- Désigne comme délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable M. Hervé Massias suite à la démission de Monsieur le Maire ;
- Valide la vente des lots 1 à 3 de la parcelle cadastrée AR310 au prix de 7.00 €/m²
- Adhère au COS Comité des

Œuvres Sociales du Personnel des Collectivités Territoriales et de leurs Etablissements à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil Municipal délibère par 15 voix pour et une abstention sur le sujet suivant :

- Ne définit pas de zones d'accélération pour les énergies renouvelables hormis le photovoltaïque sur toiture sur les bâtiments communaux, commerciaux, artisanaux, industriels des parcelles de la commune. Précision faite que la toiture de l'école des Alouettes est exclue.

Sur le principe, tout un chacun est favorable aux énergies renouvelables mais Monsieur le Maire estime que la commune de Sarroux-Saint Julien a déjà très largement contribué en matière d'énergie renouvelable et plus particulièrement en matière d'énergie hydroélectrique avec l'immersion d'une partie de la commune en 1951 avec la mise en eau du barrage de Bort-les-Orgues et il énonce qu'à titre personnel, il est opposé à l'implantation d'éoliennes sur la commune. Il précise que la définition de telles zones risque d'impacter le paysage de nos campagnes et que la réglementation en matière d'agri-photovoltaïsme n'est pas entérinée officiellement. Le Conseil reprend la position de Monsieur le Maire à son compte.

Patricia Pradel fait un compte rendu de l'inauguration du site de Saint Nazaire par HCC qui a bénéficié d'une éclaircie exceptionnelle.

Elle fait état des dernières réunions de l'ADMR et de l'ICA annonçant de gros changements statutaires de ces structures laissant en suspens des questions quant à leur budget et leur

subvention.

Monsieur le Maire relate la venue de Monsieur le Préfet et de Madame la Sous-préfète qui se sont montrés particulièrement intéressés par le Tiers lieu.

La commission de sécurité est passée au tiers lieu et à la salle Henri Bonnet. L'entreprise RAYNAUD Sébastien est intervenue pour les plans d'évacuation et la pose d'extincteurs. Tout est prêt pour l'ouverture du restaurant Au Bon Moment.

L'inauguration officielle du tiers lieu se fera le 3 février. Le repas des aînés le 21 janvier.

Reste à définir une date mi-mars pour réunir les nouveaux arrivants sur la commune.

Le SIAEP s'est réuni le 15 novembre et a désigné son nouveau président en la personne de Samuel Mouty.

Jean-Paul Alphonsout fait état de la visite de la salle Marcel Bredèche et de l'opération 1000 Dojos.

La salle omnisport a été particulièrement impactée par le phénomène de radiateur inversé et des fuites dans la toiture. Le Conseil municipal est conscient de la gêne occasionnée pour les utilisateurs de la salle. Un devis va être demandé et le service Aides aux Communes contacté.

Suite au départ d'un personnel communal, il a été envisagé dans un premier temps de recruter mais les autres agents ont des emplois non complets. Il leur a été proposé une réorganisation globale des plannings avec une semaine d'essai. Celle-ci a donné pleinement satisfaction.

Sophie Dupont Rios fait un compte rendu de la réunion du

SMAT. Son président souhaite que les rôles et missions de chacun soient mieux définis et la convention tripartite HCC-SMAT-commune mieux respectée. Un bureau d'étude est missionné pour l'assainissement de la paillote et une étude financière est demandée pour le porteur de projet susceptible de reprendre le site. Le centre de pêche ferme suite aux problèmes de santé de l'exploitant.

Il est enfin demandé à Monsieur le Maire de d'évoquer les ventes de matériel communal. Ce dernier explique qu'il est pertinent de nettoyer l'arrière de l'atelier qui donne sur le restaurant et de vendre un matériel à l'abandon depuis 2017 et qui ne peut plus être utilisé sur le tracteur communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 DECEMBRE 2023

Absents : DUPONT RIOS Sophie excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, FERINCZEK Jérôme excusé et donnant procuration à GAUTHIER Daniel, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé.

Secrétaire de séance : De Carvalho Jacques.

La séance est ouverte à 18h00.

Le quorum est atteint.

Il n'est pas fait d'observation sur le procès-verbal du précédent conseil.

Le Conseil délibère sur les questions suivantes à l'unanimité :

- D'adhérer au service de médecine préventive tel que proposé par le CDG 19 à savoir avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST19-24) ;

- D'adopter la création de 4 emplois à compter du 15 décembre 2023. Suite au départ d'un agent en poste à l'école des Alouettes, il a été dans un premier temps envisagé de recruter. Mais au vu des emplois existants, tous à temps non complet, il a été proposé aux agents une réorganisation totale des plannings ;

- D'approuver pour la salle omnisports, le devis de l'entreprise TAZE à hauteur de 22 341.00 € HT et de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre de la contractualisation 2023-2025 à hauteur de 30 % sur l'opération travaux de la salle Marcel Bredèche. Le phénomène de radiateur inversé prend de l'ampleur. L'utilisation de la salle pour la pratique de sport devient dangereuse, le sol étant très glissant.

- D'autoriser Monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) ;

- De fixer le prix du repas à compter du 1° janvier 2024 à 3.00 € pour les enfants de primaires et maternelles et à 5.20 € pour les repas adultes et ce, suite à l'augmentation des tarifs du prestataire cantine de 0.25 € par repas ;

- De fixer le tarif de la participation communale à l'ALSH à 18 € la journée et 9 € la demi-journée ;

- D'augmenter pour les familles la tarification journalière de l'ALSH comprenant un repas de 0.25 € ;

- De valider la vente à Mme et M.

Audrey et Vincent Cannistraro des lots B et B1 de la parcelle cadastrée AR310 soit un prix total de vente de 10 681.80 € ;

- De valider la vente à Mme Audrey Cannistraro et Mme Jennifer Morel des lots C et C1 de la parcelle cadastrée AR310 soit un prix total de vente de 11 773.80 € ;

- De consentir à William Juillard un bail commercial à compter du 1° janvier 2024 moyennant un loyer mensuel de 200 € pour la cellule vide du tiers lieu ;

- De retenir le devis le mieux disant pour l'acquisition de mobilier pour l'espace coworking du tiers lieu à savoir CALIPAGE pour un montant de 22 497.62 € TTC. La délibération est discutée et votée hors la présence de Monsieur le Maire ;

- De ne pas adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre Supervision ;

- De voter la décision modificative n°1 du budget communal.

Le Conseil Municipal délibère par 7 voix pour, 1 contre et 7 abstentions sur le point suivant :

- D'approuver la signature de la convention relative à l'établissement du « Territoire éducatif rural du Plateau Bortois » aux conditions expresses qu'aucune participation financière ne sera mise à la charge de la commune et que tous les avenants seront soumis au vote du Conseil Municipal. Mais le Conseil regrette l'attitude stigmatisante envers les enfants des territoires ruraux et déplore le manque de renseignements transmis à la commune sur ce projet et sur le contenu de la convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil de saisir le Comité Social

Technique du CDG pour attribuer une prime pouvoir d'achat au personnel communal.

Patricia Pradel fait état de l'avancé des préparations du repas des aînés qui sera fait par le restaurant Au Bon Moment. Sandra Veillat évoque la problématique de la suppression du colis des aînés et le Conseil revotera fin 2024.

Hervé Massias a assisté au conseil d'administration de Coup de Main et Nicolas Jouve fait état de la réunion du GDS en présence de la CCI et de la chambre d'Agriculture centrée sur le problème des reprises des exploitations en cas de retraite et des maladies sur cheptel.

Monsieur le Maire fait lecture de divers courriers concernant l'Association La Voix des Sectionnaires de La Vedrenne et rappelle un mail de la secrétaire générale de la Sous-préfecture : seul le conseil municipal est décisionnaire en matière de gestion des sections.

Il fait état de difficultés rencontrées par le personnel communal à la cantine avec le comportement violent et insolent de certains enfants. Une exclusion a été prononcée.

Il fait un compte rendu de la réunion avec un représentant du comité des fêtes de Saint Julien. Il annonce la venue de l'IEN et une réunion avec le personnel communal de l'école.

René Dezieux interpelle le conseil sur les travaux fait sur la fontaine des Vialles et Monsieur le Maire rappelle que le cahier des charges défini dans l'acte notarié est parfaitement respecté. Plusieurs conseillers interpellent M. Dezieux sur le caractère non constructif de ses propos et de ses insinuations. Ce dernier quitte la salle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2024

Absents : DE CARVALHO Jacques excusé et donnant procuration à Hervé MASSIAS, DÉZIEUX René excusé, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, LEGRAND Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme.

Secrétaire de séance : Basset Jean-Paul.

La séance est ouverte à 19h30. Le quorum est atteint. Il est demandé une modification au procès-verbal du précédent conseil sur les procurations.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes et décide à l'unanimité :

- de désigner des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus comme défini en collaboration avec le Centre de Gestion de la Corrèze ;

- de mettre en vente 4 terrains à bâtir sur les parcelles cadastrées AP50, AP249 et AP255, et de mandater un expert géomètre pour procéder au découpage de la parcelle AP50 en 2 lots et de fixer le prix de ces lots à 9.00 €/m² ;

- d'approuver la mise à jour de la convention de location et d'utilisation des salles communales avec validation de la clause relative à la facturation au réel pour toute consommation électrique au-delà du forfait journalier ;

- de valider le devis Odyssée pour un nouveau logiciel administratif ;

- de vendre à Michaëlle Raynaud une partie de la parcelle A88, de garder dans le domaine communal le chemin rural qui traverse ladite

parcelle, de conditionner la vente à l'obtention du permis de construire des bâtiments nécessaires à la nouvelle activité envisagée ;

- de pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts.

Le Conseil Municipal délibère et décide avec 11 voix pour et 2 abstentions :

- de valider le devis de l'entreprise GIRAUD pour l'extension du terrain de boules de La Vedrenne. Il est précisé que le budget de la section supportera cette dépense et que le terrain de boule est ouvert à tout public ;

Le Conseil municipal organise la journée des nouveaux arrivants qui aura lieu le 8 mars. Un membre de chaque association communale sera convié à présenter les activités faites sur la commune.

Jean-Paul Alphonsout présente le projet 1000 Dojos. La commune conventionnerait avec la Fédération Française de Judo pour une mise à disposition de 5 ans mais la salle pourrait servir à d'autres activités sportives. La salle Marcel Bredèche pourrait ainsi faire l'objet d'une rénovation et le financement serait moindre pour la commune. Un devis de révision de la toiture est à demander ainsi que certaines précisions sur les installations électriques prévues. Sur le principe, le Conseil se montre favorable.

Les travaux à la salle omnisports commencent semaine 7 avec l'installation de l'assécheur. Suivra l'intervention de l'entreprise Ayguepares pour la toiture.

Concernant la signature de la Convention Territoire Globale avec HCC, Monsieur le Maire a demandé une réunion pour déterminer l'impact de cette convention notamment sur le centre aéré.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil ayant participé à la préparation de l'inauguration du tiers lieu ainsi que Hervé Massias pour l'excellent travail de vitrification de l'escalier de l'espace coworking. Le conseil sera amené très prochainement à examiner les candidatures pour le restaurant et s'entretenir avec les professionnels de santé.

Une opération de prémarquage pour l'opération de point à temps va être effectuée pour des travaux courant avril-mai. Les travaux de voirie à Champoux commenceront dès que la météo le permettra. Thomas Vaquero est intervenu à Ciaux.

Monsieur le Maire évoque le cas de la MAM qui tourne au ralenti avec une seule assistante maternelle en exercice effectif. Une résiliation à titre conservatoire de la mise à disposition des locaux aux Alouettes sera effectuée.

Suite à une demande, Monsieur le Maire précise que des travaux ne peuvent pas être fait tous les ans sur la route d'Outreval sauf mise en danger des riverains.

Un point est fait sur la régularisation administrative de la paillote des Aubazines. A ce jour, aucun dossier n'a été déposé à l'instruction. Les études pour la mise en conformité de l'assainissement sont en cours. Sophie Dupont Rios évoque le porteur de projet pour la reprise du complexe des Aubazines. Se pose *in fine* la question du devenir du SMAT et des terrains non repris. Monsieur le Maire précise qu'il est favorable à la vente du bâtiment abritant le

centre de pêche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

COMPTE RENDU DE REUNION DU 29 FEVRIER 2024

Absents : DEZIEUX René, GAUTHIER Daniel excusé et donnant procuration à GRUAT Xavier, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme.

Secrétaire de séance : Dupont Rios Sophie.

La séance est ouverte à 19h30. Le quorum est atteint. Il est demandé une modification au procès-verbal du précédent conseil sur une date.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes et décide à l'unanimité :

- Exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts. Le Conseil municipal fait le choix de se repositionner sur ce sujet technique suite à des incompréhensions sur la délibération du 7 février 2024.

- Admettre en non-valeur la créance irrécouvrable d'un montant de 368.92 euros de l'exercice 2020 ;

- Mettre à disposition gratuitement pour une durée illimitée une partie de la parcelle 218C1285 à l'association La Dordogne de

Villages en Barrages pour l'implantation du POD ;

- Voter la suppression des 5 postes et la mise à jour du tableau des emplois. Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une réorganisation des plannings avec augmentation du temps de travail pour le personnel de l'école, réorganisation faite en concertation avec ledit personnel et qu'aucun agent de la collectivité n'est impacté défavorablement ;

- Opter pour le principe de la *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dont* Le montant est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet).

Monsieur le Maire fait état des dépenses de fonctionnement 2023 et évoque les grandes lignes du programme d'investissement 2024.

Les devis pour la réfection de la toiture et l'accessibilité de la salle Marcel Bredèche sont présentés et le conseil réitère sa position favorable de principe par 12 voix pour et 2 abstentions au projet 1000 Dojos. Monsieur le Maire réitère qu'hormis la réfection de la toiture et la mise en place de l'accessibilité, resterait à charge pour la commune 20 000 € avancé par le JCPB remboursable en 5 ans sous forme de subvention exceptionnelle en plus de la subvention annuelle. Le Conseil délibérera au prochain conseil.

Toujours concernant le budget, les subventions 2023 aux associations sont listées et leur reconduction est évoquée. A étudier, les modalités de demande et d'obtention.

Sophie Dupont Rios évoque le SMAT: Le porteur de projet reprendrait le camping et le centre aquarécitatif. Parallèlement, il y aurait un réaménagement des espaces et de la plage avec régula-

risation des constructions, de l'assainissement. Le bâtiment ancien magasin de pêche serait réexploité. Enfin, un diagnostic de territoire restant est à effectuer.

Hervé Massias fait un compte rendu de l'assemblée générale de l'ALC et fait état des différents ateliers, de leur fréquentation et du bilan financier. Un nouveau bureau est nommé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 MARS 2024

Absents : DE CARVALHO Jacques excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, DEZIEUX René, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, MASSIAS Hervé excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à Sophie DUPONT RIOS, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul

Secrétaire de séance : Jouve Nicolas.

La séance est ouverte à 19h30. Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes et décide par 13 voix pour et une abstention de :

- Mettre à disposition à titre gratuit pour une période de cinq ans la salle Marcel Bredèche à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées dans le cadre du programme Mille Dojos Concernant le financement du projet, le montant de la rénovation intérieure s'élève à 118 165.00 € TTC, cofinancé par

l'ANS à hauteur de 94 532.00 €, la Fédération Française de Judo à hauteur de 3000 €, le reste à charge pour le club local soit 20 633.00 €. La rénovation extérieure est la charge de la commune ;

- Majorer la subvention annuelle habituelle de la somme de 4126.60 € pendant 5 ans pour le Judo Club du Plateau Bortois suite à la précédente délibération ;

- Réaliser les travaux extérieurs nécessaires à la réhabilitation de la salle Marcel Bredèche pour un montant total de 41 037.98 € TTC et de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation 2023-2025 sur l'opération « travaux de restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente Marcel Bredèche » ;

- Adhérer à la Convention territoriale globale 2024-2028, co-signée par la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté et 4 autres communes. Ce contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf vise à maintenir et développer les services aux familles et plus spécialement pour la commune le pôle enfance. Il est impératif que la commune garde son autonomie en matière de petite enfance.

Monsieur le Maire présente les tableaux prévisionnels des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement, les différents chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement et les projets d'investissement 2024 sont détaillés. La commune a porté de gros projets en 5 ans et il va falloir maîtriser les dépenses. Il existe de réelles incertitudes quant aux compensations des taxes et le devenir des boucliers énergétiques. L'avenir de l'ancienne école de Sarroux est toujours une

problématique. Les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Concernant les subventions aux associations, le commission association va modifier les procédures d'attribution mais cela n'interviendra qu'en 2025.

Concernant le pôle médical, des bonnes nouvelles se profilent pour la fin d'année 2024 avec notamment l'arrivée d'une permanence à temps non complet d'un médecin. Les candidatures pour le restaurant vont être examinées. M. William Juillard est installé pour une activité de courtier et Monsieur le Maire et le Conseil lui souhaitent la bienvenue.

Une entreprise d'élagage est intervenue à Lagrange suite à une demande lors de l'assemblée de la population. La mise à disposition avec L'association Mam'Zelle Chouette a été dénoncée et contact avec la PMI a été pris.

Sophie Dupont Rios fait état de la dernière réunion du SMAT et Jean-Paul Basset résume le comité de pilotage des Territoires éducatifs ruraux. Nicolas Jouve a assisté à une réunion de la commission HCC aménagement du territoire et Jean-Paul Alphonsout a représenté la commune à une réunion d'information des élus organisée par Mme la Sous-préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2024

Absents : DEZIEUX René excusé, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à

ALPHONSOUT Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Alphonsout Jean-Paul.

La séance est ouverte à 20H30.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal délibère favorablement (1 abstention pour toutes les délibérations) sur les questions suivantes :

Concernant le budget assainissement, le Conseil approuve le compte de gestion 2023 du trésorier et le compte administratif 2023, ce dernier hors la présence de M. le Maire. Il vote l'affectation des résultats 2023 et le budget primitif 2024.

Concernant le budget principal de la commune, le Conseil approuve le compte de gestion 2023 du trésorier et le compte administratif 2023, ce dernier hors la présence de M. le Maire. L'affectation des résultats 2023 est voté. Nouveauté due à la nouvelle nomenclature comptable, le conseil municipal autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant. Concernant les taux d'imposition 2024, le conseil maintient les taux de l'année précédente. Le budget primitif 2024 est enfin voté.

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise SAS Fred Juillard pour un montant de 4 275.148 € présenté par l'association La Voix des Sectionnaires de La Vedrenne pour des travaux sur la réserve incendie. Cette dépense est imputée sur le budget de la section.

Patricia Pradel présente l'AG de l'association Coup de main. L'entreprise d'insertion a cessé son

activité suite à des difficultés financières, mais les chantiers d'insertion continuent. Les difficultés à trouver du personnel persistent.

Nicolas Jouve précise que le comice agricole aura lieu sur la commune le 21 septembre 2024, au site de Saint Nazaire. Le barnum de la commune n'étant plus aux normes, il est demandé à Sophie Dupont Rios de voir avec M. le Maire de Bort-les-Orgues pour le prêt du barnum de Bort-les-Orgues avec les monteurs agréés. La commune de Sarroux-Saint Julien financera les repas du soir à hauteur de 30 euros par personne (environ 60 personnes).

Hervé Massias fait état d'une réunion organisée par Haute-Corrèze Communauté sur l'environnement et la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il a assisté également à 2 réunions pour le SIEAP du Canton de Bort. Chrystèle Farge est la secrétaire du Syndicat à raison de 6h/semaine. Le budget du Syndicat a été voté le coût important du prêt à taux variable est évoqué, prêt souscrit avant la présidence de Xavier Gruat. Une réunion est prévue courant mai entre le Préfet du Cantal, le Préfet de la Corrèze et l'ARS Cantal et l'ARS Corrèze.

Jean-Paul Basset évoque une réunion organisée par Orange sur la fermeture du réseau cuivre et le passage à la fibre. Pour la migration vers la fibre, les administrés seront contactés par leur fournisseurs. De plus, il fait état d'un rendez-vous entre Haute-Corrèze Communauté, les propriétaires des terrains concernés et l'association Coup de main sur le site du Mont, pour le nettoyage du site et l'aménagement d'un accès à la vue sur le château de Val. Il informe le

Conseil qu'une balise météo ainsi qu'une webcam seront posées sur le Puy de Bort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 MAI 2024

Absents : DEZIEUX René, DUPONT RIOS Sophie excusée et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre excusé et donnant procuration à GAUTHER Daniel, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, VITTORI Lionel excusé et donnant procuration à MASSIAS Hervé.

JOUVE Nicolas arrivé en cours de séance. Absent pour la délibération 1, présent pour les autres délibérations.

Secrétaire de séance : Sibial Sandra.

La séance est ouverte à 19H30.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes :

- De tarifier la location des cabinets médicaux et de l'espace coworking comme suit :

Cabinet médical gratuit pour les professionnels de santé et pour les professions paramédicales à 50.00 €/J ;

Espace coworking : 10.00 €/J pour toute personne, auto-entrepreneur souhaitant occuper l'espace coworking ; 100.00 €/J la privatisation par une entreprise ou autre entité à 100.00 €/J ;

La mise en place d'un règlement intérieur est à prévoir.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dès l'automne un médecin

sera présent 2 jours par semaine et qu'une convention sera signée avec la maison de santé de Bortles-Orgues permettant aux infirmières libérales de faire des permanences au pôle santé.

- De valider la convention tripartite entre HCC, la commune et l'ONF concernant les modalités d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien, le régime de responsabilité applicables aux terrains de la commune ouvert au public afin de permettre la continuité de l'itinéraire de randonnée pédestre « Un Air de Montagne » et la mise en valeur du site de la Pyramide situé sur ledit itinéraire. La commune retient les amendements faits par l'ONF et Monsieur le Maire rappelle le rôle essentiel de l'Office. Monsieur le Maire précise que les chemins et pistes ont été fortement endommagés ce printemps par divers travaux forestiers et qu'il convient d'être vigilant.

- De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze prévoit de conclure et de leur donner mandat pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion.

Jean-Paul Alphonsout annonce la fin du chantier de voirie de Champoux avec un respect du prévisionnel financier. Le point à temps a pris du retard suite aux conditions météorologiques désastreuses qui ont de plus contribué à une dégradation importante des voiries communales. L'épareuse doit être programmée. Il fait également état d'une réunion sur les ZAENR et le constat de l'explosion du photovoltaïsme induisant une insuffisance du réseau électrique.

Les constructions de la plage des Aubazines sont régularisées et la commission de sécurité est venue contrôler le chapiteau. Monsieur le Maire remercie Eric Ziolo et Sophie Dupont Rios pour leur action.

Patricia Pradel fait état des évolutions structurelles engagées par l'ADMR et l'Instance de gérontologie.

Hervé Massias résume une réunion de l'ALC qui a entériné de nouveaux statuts.

Nicolas Jouve était présent à un module de sensibilisation à la crise suicidaire. Des sentinelles sont recherchées. Il a également assisté à la réunion de préparation du comice qui a lieu sur la commune cette année. Monsieur le Maire fait lecture d'un mail virulent de sa présidente. Malgré des excuses transmises par Nicolas Jouve, son absence a été considérée comme un manque de « considération aux éleveurs de sa commune rurale ». Xavier Gruat rappelle qu'il a droit comme tout le monde de prendre des vacances, programmées de longue date et que le comice avait fait l'objet d'un long point de préparation au précédent conseil.

Les permanences des élections européennes sont organisées.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de l'avocate de la commune qui annonce une probable condamnation dans un dossier d'urbanisme et il remboursera sur ses deniers personnels la somme à laquelle la commune sera condamnée au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative.

Enfin, **Xavier Gruat fait suite au mail de vendredi 17 mai 2024 dans lequel il annonçait sa démission aux membres du conseil.**

C'est une démission murement réfléchie qu'il avait exposé à ses adjoints lors d'une réunion le 8 avril 2024. Cette démission n'est en aucun cas la conséquence d'une polémique pathétique sur les réseaux sur la MAM. Cette décision lui coûte mais sa lettre de démission sera envoyée à M. le Préfet très rapidement.

Il salue le personnel communal qui œuvre au quotidien et mérite le respect des élus. Les agents ne peuvent être ouvertement critiqués sur la place publique par certains conseillers sans qu'ils soient informés des griefs qu'on leur reproche et leur donner la possibilité de corriger certaines tâches.

Xavier Gruat rappelle que toutes les séances de conseil sont publiques et enregistrées, qu'elles peuvent être réécoutées par tous et que les débats entre conseillers doivent avoir lieu autour de la table et non dans la rue ou sur les réseaux sociaux.

De plus, il est conscient que sa vie personnelle s'est invitée dans le débat communal et qu'il a dû se justifier plus que nécessaire sur sa situation auprès de quelques conseillers.

A ce jour, il juge son action inefficace et le bilan à ce jour n'est plus assumé par certains élus qui ont pourtant voté favorablement. Il n'arrive plus à mobiliser autour des actions communales.

Pourtant des projets ont été longuement réfléchis par l'équipe, y associant même parfois les anciens maires tels Gilbert Fournial et le très regretté Jacques Antraigue. Il rappelle d'ailleurs au conseil que l'assemblée a décidé de baptiser l'école des Alouettes Ecole Jacques Antraigue pour la rentrée de septembre 2024.

Il a pris beaucoup de plaisir sur nombre de projets, il souhaite que la commune vive et qu'elle ait encore de beaux projets devant elle. Il espère avoir fait son possible et il n'a jamais cédé au clientélisme, à la pression encore moins à celle des réseaux sociaux. Concernant justement la MAM, il rappelle qu'aucun conseiller n'a émis d'objection sur la résiliation de la convention lors des différents conseils où le sujet a été évoqué, et aucun d'entre eux ne l'a saisi quant aux publications Facebook.

Le conseil pourrait être assimilé à une équipe de sport qui est censée jouer collectif. Mais aujourd'hui Xavier Gruat estime aujourd'hui que les « victoires » de la commune sont collectivement imputées au conseil mais que les « défaites » sont exclusivement les siennes. Les délibérations et décisions sont prises par vote, souvent à l'unanimité et il constate régulièrement que certains élus n'assument pas publiquement leur position. Parfois, des décisions sont difficiles et nécessitent d'être expliquées. Il a toujours défendu les membres de son équipe lorsque leur action personnelle communale était décriée sur la place publique.

Xavier Gruat estime avoir toujours œuvré dans l'intérêt de la commune et l'avoir défendu en tout lieu. Etre élu, c'est un engagement qui nécessite un certain courage, une certaine transparence et rigueur.

Il a pris plaisir pendant de nombreuses années à s'investir au profit de la commune mais aujourd'hui ce n'est plus le cas et il souhaite protéger sa santé qui il y a deux ans lui a rappelé que la vie est fragile.

Il ne doute pas de l'engagement de certains et souhaite une équipe

dynamique qui sera complétée par de nouveaux conseillers. Il précise que les habitants vont être appelés pour un nouveau scrutin partiel.

La décision sera exposée à la population dans le *Chez Nous* au travers de l'édito et de ce compte rendu et Xavier Gruat espère l'intégrité de chaque conseiller pour le distribuer à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.■

Association Loisirs et Culture

L'association loisirs et culture (ALC) a tenu son assemblée générale 2023 le 17 février 2024. Le bilan, tant moral que financier s'avère très satisfaisant.

A l'issue de la réunion, le nouveau bureau est ainsi constitué :

- Evelyne Blois, présidente (06 03 62 10 78)
- Françoise Breton, trésorière
- Felip Denoux, secrétaire
- Jean-François Manzagol, vice-président
- Aurore Nadiras, trésorière adjointe
- Chantal Delmas, secrétaire adjointe.

Pour l'année 2024, les dates à retenir sont les suivantes :

- Exposition «Art et Artisanat» du 10 au 18 août 2024,
- Journée du livre : dimanche 6 octobre 2024.

Huit activités régulières sont proposées :

Danse indienne : Stéphanie Viillard 06 87 40 20 05. Les lundis de 17h30 à 18h30 (enfants de 3 à 6 ans), de

L'activité « jeux de société » est en recherche de joueurs de tarot et autres jeux de cartes (belote, rami...).

Prendre contact avec J-F Manzagol 06 75 48 28 22.

18h45 à 19h45 (ados), de 20h à 21h (adultes), salle H. Bonnet.

Echecs : Bruno Magne 06 87 01 36 86. Tous les lundis à 20h30, salle H. Bonnet

Atelier Occitan : Jean-Pierre Lacombe (06 88 96 19 52). Le 1^{er} jeudi de chaque mois de 15h à 17h et le 3^{ème} jeudi de chaque mois à 20h30, salle H. Bonnet.

Bibliothèque : Françoise Breton (06 74 47 81 02). Les jeudis de 14h à 17h, ancienne école du Bourg de Sarroux.

Tir à l'arc : Jean-Paul Breton (06 07 17 69 14). Lundis et mercredis de 15h à 16h30 et de 16h30 à 18h00 salle omnisports du Bourg de St-Julien.

Atelier photo : Felip Denoux (06 34 22 91 72). Le premier mardi de chaque mois de 20h30 à 22h30, salle H. Bonnet.

Jeux de société : Jean-François Manzagol (06 75 48 28 22). Les jeudis de 14h00 à 18h00, salle H. Bonnet.

Gym douce : Evelyne De Mijolla (06 88 06 58 97). Le jeudi à 18h30, salle H. Bonnet. ■

> CONTACT

Evelyne Blois 06 03 62 10 18
evblois@hotmail.com



La section « Tir à l'Arc » comprend neuf archers, deux jeunes et sept adultes dont Jean-Paul Breton, responsable et entraîneur.

Initiation et entraînement ont lieu les lundis et mercredis de 15h à 16h30 et de 16h30 à 18h dans la salle omnisports du Bourg de St-Julien et dans le pré qu'Éric Miallaret met gracieusement à notre disposition pendant la saison de tir à l'extérieur.

Six archers licenciés compétition FFTA font partie de la Compagnie La Flèche de la Sumène, qu'ils représentent dans les concours et qui nous fournit du matériel.

La saison de tir en salle 2023-2024 vient de s'achever. Les archers de St-Julien ont participé à neuf concours. Mathéis Gatignol et Jean-Paul Breton ont été sacrés Champions du Cantal à Saint-Flour le 21 janvier. ■

Comité d'animation de Saint-Julien

Suite à l'Assemblée générale du 10 mars, pas de changement au sein du bureau :

- Présidente : Sarah Miallaret
- Trésorier : Yann Latgé
- Secrétaire : Laurence Guillaume

Le concours de belote du 28 avril qui a réuni 26 équipes à la salle omnisports a été remporté par l'équipe Jean-Michel et Claude.

Fête patronale

Les 3 et 4 août

📍 Saint Nazaire

Samedi 3 août

- 8h à 19h - Vide grenier
- 16h - Randonnée avec l'association

« La Dordogne de villages en barage »,

- 16h30 - Marché artisanal
- 20h - Repas à composer : chacun pourra choisir ce qu'il met à son menu, entrée, plat avec ou sans viande et dessert seront proposés, toujours à un prix raisonnable pour que chaque famille puisse en profiter
- 21h - Bal avec Boogie Van, DJ itinérant, disco mobile à l'ancienne 100 % vinyle.

📍 Bourg de Sarroux

Dimanche 4 août

- 14h30 - Concours de pétanque en doublette

Nous espérons que chacun trouvera quelque chose à son goût dans ce programme éclectique et passera un week-end festif et joyeux.

Bien sur, le Comité recrute, nous invitons toutes les personnes désirant s'investir à nous rejoindre, nous sommes preneur d'idées nouvelles, et ne refusons pas un coup de main même ponctuel.

N'hésitez pas à nous contacter. ■

> CONTACT

c.animationstjulien@outlook.com

L'Association des écoliers

L'association des écoliers organise de nombreux événements tout au long de l'année.

Des nouveautés sont prévues, vous pouvez, dès à présent, les retrouver sur notre page Facebook : association des écoliers de sarroux-st-julien.

En décembre, la première bourse aux jouets a eu lieu, plus d'une vingtaine d'exposants étaient présents.

Comme tous les ans, le Père Noël est venu offrir un cadeau à chaque élève de l'école, l'après-midi s'est terminé autour d'une collation offerte par l'association.

Samedi 17 février, le carnaval a fait son grand retour ! Enfants et parents ont défilé dans le Bourg de Sarroux puis les élèves ont partagé un goûter offert par l'association des écoliers.



Le retour du Carnaval !

Comme le veut la tradition, M. Carnaval a été brûlé. Ce moment convivial, qui a permis aux parents de faire connaissance, s'est terminé sur la piste de danse !

Le rendez-vous était pris dimanche 17 mars, à la salle omnisports du Bourg de Saint Julien, pour la traditionnelle Quine. Plus de 2500 € de lots étaient à gagner (aspirateur robot, entrées pour Le Pal, bons d'achat...).

L'association des écoliers a organisé

sa première randonnée gourmande samedi 4 mai, l'occasion de découvrir ou redécouvrir de beaux points de vue tout en se restaurant sur le chemin.

Nous tenons à remercier chaleureusement la Mairie et le Foyer Rural, pour leurs soutiens financiers. Mais aussi les entreprises qui ont fait un don lors de la quine. ■

> CONTACT

Amandine Fouillade 06 08 85 97 26
assecolesarroux@gmail.com

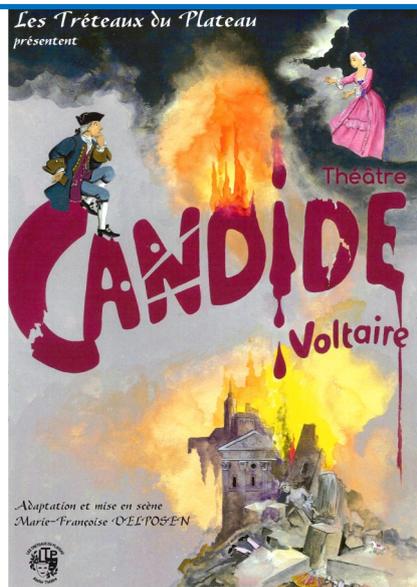
Les Tréteaux du Plateau

Quelle est l'arme la plus appropriée si ce n'est une plume acérée, chargée d'ironie pour dénoncer les maux de notre temps ! Du XVIII^{ème} au XXI^{ème} siècle, il n'y a finalement qu'un pas ! Le comportement des hommes a-t-il réellement changé ?

Voltaire (1694-1778), philosophe des Lumières, amène son lecteur à réfléchir autour de thématiques tragiques dans une société en proie à une multitude de crises environnementales, économiques, sociétales... traitées avec verve, brio et humour désopilants.

Qui n'a pas un jour étudié ou entendu parler de **CANDIDE** ou **L'OPTIMISME**, écrit par le philosophe en 1759, récit culte dont le mot de la fin est devenu proverbial « *Il faut cultiver son jardin* ». Candide nous apprend à regarder, à nous interroger, à critiquer, à respecter...il parle de nous avec trois siècles d'avance en posant la question essentielle : « *Qu'est-ce que l'optimisme ?* » Sa réponse est sans équivoque : « *Hélas, c'est la rage de soutenir que tout est bien quand on est mal.* »

L'optimisme de Candide est un acte de foi qui nous sert de guide.



Et c'est bien ce qui a intéressé la troupe de théâtre « Les Tréteaux du Plateau » !

Comment établir un lien entre des époques si lointaines et toutefois si proches par le biais de faits toujours et encore d'actualité ... Et ainsi mettre en exergue un principe universel, celui de profiter d'un bonheur simple et concret que la nature récompense : « *Le travail éloigne de nous trois grands maux, l'ennui, le vice et le besoin.* » Et « *Pour ce que rire est le propre de l'homme* » d'après Rabelais, « Les Tréteaux du Plateau »

en ont fait leur devise et ce, malgré la gravité de certaines situations. Adapter un récit en pièce de théâtre n'est pas chose évidente mais un enjeu d'importance pour la responsable de la troupe !

Grâce à la mairie de Sarroux- Saint Julien, les répétitions ont lieu depuis le début du mois de janvier dans la salle Henri Bonnet du Bourg de Sarroux, tous les lundis de 14h à 17h30, dans un environnement très agréable et motivant.

Représentations :

- Vendredi 7 juin à 20h30, salle des Fêtes de Merlines
 - Samedi 8 juin à 20h30, salle Jean Ferrat à Ussel
 - Vendredi 14 juin à 20h30, salle Jean Moulin à Bort-les -Orgues
 - Samedi 22 juin à 20h30, salle Henri Bonnet à Sarroux-Saint Julien
 - Vendredi 28 juin à 20h30, salle des Fêtes de Sérandon
 - Samedi 29 juin à 20h30, centre socio-culturel de Saïgues.
- Entrée libre. Buvette. ■

> CONTACT

M.-F. Delposen : 07 85 96 02 85
mfdelposen@orange.fr
D. Noilhetas : 06 32 77 35 52
midanoilhetas@hotmail.com

Ping Sarroux-Saint Julien

Progressivement, la fin de saison 2023-2024 se profile.

Effectifs : 30 pongistes sont licenciés au Club, 16 licences "loisirs" dont 15 jeunes et une Adulte et 14 licences "compétition". Les effectifs restent stables.

Championnat : 3 équipes participent au championnat de la Corrèze. Au cours de la deuxième phase, nous avons dû faire face à diverses absences (maladies, blessures, raisons professionnelles). De ce fait, l'équipe 3 (D3) a déclaré forfait après la première rencontre ... ce qui a permis de compléter régulièrement les deux autres équipes... constamment affaiblies.

En Pré-Régional, notre équipe 1 occupe malgré tout une bonne 4^{ème} place. Le final s'est avéré un peu compliqué avec deux lourdes défaites à Brive (14 à 4) et contre EMB (13 à 5). Il faudra se remobiliser pour la saison prochaine.



En D2, l'équipe 2 a dû attendre la dernière journée pour assurer son maintien. Finalement, la victoire du dernier match (à Xaintrie 2 – 13 à 5) lui permet d'obtenir la 6^{ème} place de la poule. Lors de la journée CATANIA, en juin, notre équipe essaiera d'accéder à la 11^{ème} place finale de cette compétition.

Critérium : Thomas Charbonnel a réalisé une excellente 2^{ème} phase. 1^{er} au tour 3, en D2, il a accédé à la D1 et s'est classé 12^{ème} au tour 4, assurant ainsi son maintien à ce niveau pour la saison prochaine. Bravo.

Coupe de la Corrèze : une seule équipe représentait le Club dans cette compétition... ses résultats ne lui ont pas permis d'atteindre les phases finales. La coupe reste capricieuse !!!

Remerciements

C'est avec satisfaction que nous avons constaté la prise en charge, par la municipalité, des problèmes signalés concernant la salle omnisports (fuites au niveau de la toiture, condensation au niveau du sol). Grâce à ses interventions, nous pouvons à nouveau pratiquer nos activités sportives dans les meilleures conditions. Un grand merci.

Inscriptions / Entraînements

Bien entendu, les responsables du Club restent ouverts à toutes nouvelles inscriptions.

Les entraînements ont lieu :

- le mardi de 18h à 19h pour *les plus Jeunes*, de 19h à 20h pour *les Jeunes*.
- le mardi et le vendredi (si pas compétition) de 20h30 à 22h30 pour *les Adultes*.

Rendez-vous à la salle, nous vous accueillerons avec plaisir. ■

> CONTACT

Thomas De Mijola 06 13 47 56 59

Coup de Main

L'Association Coup de Main vient en aide aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans un accompagnement personnalisé vers l'emploi durable.

Notre structure utilise des supports éducatifs pour accompagner des personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, ainsi que pour leur redonner confiance en eux et en leurs compétences. La réalisation des travaux n'est pas une finalité mais un moyen pour permettre à une personne d'évoluer tant socialement que professionnellement.

Nous sommes heureux d'avoir réalisé des chantiers visibles de tous comme le réaménagement du site de Saint Nazaire en 2023, qui prouvent à eux

seuls que la lutte contre l'exclusion et la discrimination rejoignent souvent l'envie de construire et la satisfaction du travail bien fait. ■

Réaménagement du site de Saint Nazaire.



> CONTACT

O. Guérin 05 55 96 72 53 / 06 31 25 88 06
asscoupmain@orange.fr



Judo Club du Plateau Bortois

Coupe Zone B minimes à Limoges qui regroupaient les meilleurs combattants des départements de la Haute Vienne, Creuse, Dordogne, Corrèze et Charente. Le 13/01/2024. Bastien Fonmartin (minime 1) se classe 3^{ème} en (-38 kg), gagne 4 combats et s'incline seulement contre le futur vainqueur.

Championnat départemental 1^{ère} division (Limousin) cadets à Limoges : bonne participation Pierre Perrier (-60 kg).

Conférence et soirée influence à Brive avec des membres de l'équipe de France de judo à l'Espace 3 Provinces : Sébastien Fonmartin.

Itinéraire des Champions à Brive « entraînement et grand show avec l'équipe de France de Judo » : Transport en car avec le club/ Sébastien Fonmartin et Pierre Perrier à l'encadrement. Participants du club : Gabriel et Henri Stoltz, Alice et Bastien Fonmartin, Alexandrine Portal, Ema Delahaye, Mina Desgranges, Mathis Borie, Louise et Mathieu Boin, Loucka Aubert, Jade et Valentin Caron.

Tournoi des rois de Micro-pous-sin(e)s à Benjamin(e)s à Tulle. Participants du club / 1^{er} : Marie Brunooghe, Mathis Borie, Alice Fonmartin, Arthur Vennat. 2^{ème} : Henri et Gabriel Stoltz, Amaya Foulquier. 3^{ème} Chloé Argailot, Ezian Souriac, Cléa Correia. Encadrements : Sébastien et Bastien Fonmartin.

Tournoi par équipes seniors à Coulounieix Chamiers (24) : (Dordogne, Corrèze, Haute Vienne et Creuse) : l'équipe 1 se classe 2^{ème} - Participation du professeur du club : Sébastien Fonmartin.

Tournoi des ceintures de couleurs à Guéret (23) en cadet : Pierre Perrier se classe 3^{ème} et marque 7 points pour la Ceinture noire.

Coupe Régionale Nouvelle Aquitaine de Judo Minimes (sur sélection) au Dojo de Lormont (33) : les meilleurs judokas minimes de la Région étaient présents. Bastien Fonmartin (-38 kg) ne se classe pas malgré de beaux combats dans une catégorie avec un haut niveau et beaucoup de combattants.

Stage sportif du Judo Club Ussel au dojo d'Ussel : préparation physique, courses et défi, judo technique debout et sol, compétition par équipes, sport collectif, jeux, relaxation seule et par deux. Participants du club : Loucka Aubert, Alice et Bastien Fonmartin, Noé Manzagol, Clea Correia. Encadrement : S. Fonmartin.

Inscriptions toujours possible : au gymnase du Bourg de St Julien le jeudi et au dojo de Bort-les-Orgues le lundi : judo et taïso.

Essai gratuit : Ouvert à tous dès 3 ans à adultes - de débutant à confirmé.

Cours dispensés par Sébastien Fonmartin ceinture noire 4^{ème} Dan et diplômé d'Etat en judo/jujitsu/taïso - spécialité perfectionnement sportif. ■

> CONTACT

Sébastien Fonmartin : 06 19 92 27 65
sebastienfonmartin@orange.fr

Facebook :
[judo club du plateau bortois / Ussel](#)

Le Foyer rural du Plateau Bortois

Après le marché des fruits d'automne très apprécié du public venu nombreux et un dernier thé dansant en novembre ; l'Assemblée générale du 3 décembre a clôturé l'année 2023 sur un bilan satisfaisant. L'équipe dirigeante du Foyer Rural qui a été reconduite dans son intégralité s'est mise en ordre de marche pour préparer les manifestations pour l'année à venir.

D'ici les premiers jours de l'été à chaque mois sa manifestation, le 24

mars thé dansant, une soirée Disco le 13 avril, un concours de belote le 7 juillet et un vide grenier le 16 juin qui se tiendra sur le stade près de la salle Henri Bonnet.



Puis en juillet viendra le moment de préparer en détail le programme pour la fête de la Saint Barthélemy, le Plateau Bortois sera en fête les

24 et 25 août. Pour le samedi on annonce un vide grenier, le concours de pétanque et le repas sous la halle suivi d'une soirée dansante. Dimanche en plein air sur le stade un spectacle de cirque gratuit avec **Rolimax** et **Zanzibar** (clown, jongleur, funambule, acrobate, etc) et la traditionnelle course aux ânes pour clore, dans la bonne humeur, ce week-end de fête,

Une belle réussite pour le thé dansant du 25 février, une salle bien remplie, un orchestre dynamique et des danseurs ravis. ■

> CONTACT

foyrururalplateaubortois@gmail.com
Facebook : Foyer Rural Plateau Bortois

NAISSANCES

Nous souhaitons
la bienvenue !

Kenzo OLMEDA,
Louise LAVEGETTI

MARIAGES

Tous nos vœux
de bonheur
aux jeunes mariés !

Kunthida PALACHOT
et Anthony HEURTAUX

DÉCÈS

Le Maire et le Conseil
municipal présentent
leurs sincères condoléances
aux familles de :

Mauricette DUTOUR
épouse BRUN,

Georges COUDERT,

Danielle BLATRIER,
épouse BRIGUET

Thérèse WYST, épouse BETZ,

René RISPAL,

Suzanne LAVIE,
épouse DEMICHEL.

EN BREF

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Mercredi de 9h à 12h.

Samedi sur demande.

Mairie de Sarroux-St Julien

76, le Bourg de Sarroux

19110 Sarroux-Saint Julien

Tel 05 55 96 04 07

sarrouxsaintjulien@orange.fr

www.sarroux-saint-julien.fr

Facebook : Sarroux-Saint-
Julien

Rédaction : J.-P. Basset, X. Gruat,
C. Coupelon, N. Jouve, S. Dupont Rios
les associations.

Photos : H. Massias, N. Jouve,
J.-P. Basset, P. Pradel, P. Vezat,
les associations.

Mise en page : S. Collette

Maquette : C. Launoy

Les Amis des Reflets d'Automne

Les Amis des Reflets d'Automne continuent leur aventure.

En septembre dernier, leur Président Fondateur M. Jean-Louis Veillat nous quittait.

Ses filles Sandra et Mallory, ont décidé de poursuivre cette petite association si chère à leur Papa, ainsi que tous les membres, ses amis.

La première manifestation de l'année a eu lieu samedi 20 avril 2024, salle Henri Bonnet de Sarroux-Saint Julien avec la diffusion du film *Mémoires d'école* de Gilles Moisset.

Nous vous informons que le livre *Une Insolite Excursion Hivernale* (en partenariat avec EDF) est disponible, ainsi que le livre *Mon Chez Moi* via la page Facebook ou bien par mail.

A très bientôt. ■

> CONTACT

lesamisdesrefletsdautomne@orange.fr

Facebook : Amis Des Reflets D'Automne

La Dordogne de Villages en Barrages

Le 2 mars 2024 a eu lieu, sur la commune, l'assemblée générale de l'association en présence de nombreux participants : élus, bénévoles, hébergés.

L'année 2023 a été riche en événements :

- l'inauguration au pont d'Arpiat, ouverture de la rive gauche avec la présentation du nouveau topoguide (avec la présence de l'éditeur). Le départ réel de l'itinéraire se trouve donc sur la digue entre Corrèze et Puy de dôme,
- les 10 ans de l'association au château de Val,
- L'inauguration de l'itinéraire à Laval-sur-Luzège.

De nombreuses randonnées ont eu lieu avec différents partenariats (écoles, lycées), randonnées sportives, intergénérationnelles, et solidaires.

En 2024 les randonnées annuelles dans les différentes communes que suit l'itinéraire se concrétisent malgré les aléas climatiques à Beaulieu, à Bort-les-Orgues, à Champagnac.

D'autres sont prévues tout au long de l'année, je vous invite à aller sur le tout nouveau site de l'association ou sur les réseaux sociaux.

Un des gros projets en 2024 est la construction de nouveaux hébergements de types Itinéraire, le premier sur la commune de Confolent, deux autres suivront.



De nombreux médias continuent à nous suivre, RBA, La Montagne, France bleu. A noter que Le Monde nous a consacré une page entière dans son édition du 16 avril.

En mars 2024, Annabelle notre animatrice depuis 10 ans nous a quitté pour d'autres projets. C'est avec beaucoup d'émotion que nous lui souhaitons le meilleur pour le futur.

Mathilde nous a donc rejoint pour la remplacer, c'est avec plaisir que nous l'avons accueillie ; une page se tourne.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires, toutes les communes et bien sûr tous nos bénévoles qui sont tous les jours sur le parcours pour le débroussaillage, pour le balisage, et pour la construction de nos hébergements.

Et merci aussi à vous, habitants de nos communes qui, par votre accueil, vos gestes, votre aide, permettez à l'association de perdurer et de s'améliorer sans cesse. ■

> CONTACT

contact@lddveb.com

ladordognedevillagesenbarrages.com